

Polycold P 500 - Composant A

Fiche de données de sécurité | Révision 0 | Source : 19/01/2022 | MSDS EN-36, traduction anglaise de la source turque

Traduction française Merks ; classifications, composants, valeurs et données de transport conservés de la source.

1. Identification de la substance/du mélange et de la société

Produit : mélange. Usage : composant A de polyurée appliquée à froid. Fournisseur : MERKS Yapı Kim. ve Tic. A.Ş., Polatlı Organize Sanayi Bölgesi, 202. Cadde, n° 15, Polatlı/Ankara, Türkiye. Tél. 0312 626 50 12 ; fax 0312 626 50 12 ; info@merks.com.tr. Centre national antipoison UZEM : 114 ; urgence : +90 312 626 5012.

2. Identification des dangers

Classification SEA (Journal officiel n° 28848 du 11/12/2013) : liquide inflammable, catégorie 3, H226 ; toxicité aiguë par inhalation (gaz), catégorie 4, H332 ; irritation cutanée, catégorie 2, H315 ; sensibilisation cutanée, catégorie 1, H317 ; danger chronique pour le milieu aquatique, catégorie 2, H411. Pictogrammes : GHS02, GHS07, GHS09. Mention : Attention. Composants dangereux : 6-méthyl-2,4-bis(méthylthio)phénylène-1,3-diamine ; xylène. P233 garder le récipient fermé ; P241 utiliser des équipements électriques/de ventilation/d'éclairage antidéflagrants ; P261 éviter de respirer poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols ; P264 laver soigneusement mains, bras et visage à l'eau et au savon après manipulation ; P271 utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé ; P272 ne pas sortir du lieu de travail les vêtements contaminés. Autres dangers : liquide et vapeurs inflammables ; nocif par inhalation ; irrite la peau ; peut provoquer une allergie cutanée ; toxique pour les organismes aquatiques avec des effets durables.

3. Composition / informations sur les composants

3.1 Substances : sans objet. Mélange :

Xylène | CAS 1330-20-7 | CE 215-535-7 | index CE 601-022-00-9 | 40 % | Flam. Liq. 3 H226 ; Acute Tox. 4 inhalation H332 ; Acute Tox. 4 cutanée H312 ; Skin Irrit. 2 H315. 6-méthyl-2,4-bis(méthylthio)phénylène-1,3-diamine | CAS 106264-79-3 | CE 403-240-8 | index CE 612-113-00-8 | 20 % | Acute Tox. 4 orale H302 ; Skin Sens. 1 H317 ; Aquatic Acute 1 H400 ; Aquatic Chronic 1 H410. Les textes complets figurent en section 16.

4. Premiers secours

Général : appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. Inhalation : transporter à l'air frais et maintenir dans une position confortable pour respirer ; appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. Peau : rincer à l'eau ou sous la douche ; retirer immédiatement tous les vêtements contaminés ; en cas d'irritation ou d'éruption, consulter. Yeux : rincer à l'eau par précaution. Ingestion : appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise. Symptômes après contact cutané : irritation et réactions allergiques. Traitement : symptomatique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens appropriés : eau pulvérisée, poudre sèche, mousse, dioxyde de carbone (CO₂). Danger : liquide et vapeurs inflammables ; des fumées toxiques peuvent se dégager. Protection contre l'incendie : ne pas intervenir sans équipement adapté ; appareil respiratoire autonome et vêtements de protection complets.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Personnel non spécialisé : ventiler la zone ; éloigner flammes nues, étincelles et cigarettes ; éviter le contact avec la peau et les yeux et éviter de respirer poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Intervenants : ne pas intervenir sans équipement adapté ; voir section 8. Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le déversement, absorber le liquide avec un matériau absorbant. Avertir les autorités si le produit atteint les égouts ou les eaux publiques. Éliminer les matériaux ou résidus solides dans une installation autorisée ; voir section 13.

Polycold P 500 - Composant A - FDS

Sections 7 à 12

7. Manipulation et stockage

Éloigner de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes ; ne pas fumer. Mettre à la terre le récipient et l'équipement de réception. Utiliser des outils anti-étincelles et prendre des mesures contre les décharges électrostatiques. Des gaz inflammables peuvent s'accumuler dans le récipient ; utiliser des équipements antidéflagrants et porter un équipement de protection individuelle. Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un lieu bien ventilé. Éviter de respirer vapeurs/aérosols et le contact avec la peau et les yeux. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation ; ne pas sortir les vêtements de travail contaminés du lieu de travail. Ne pas manger, boire ni fumer ; se laver les mains après manipulation. Stockage : mettre à la terre récipient et équipement de réception ; conserver dans un endroit bien ventilé et frais, récipient hermétiquement fermé et sous clé. Utilisation finale spécifique : aucune information supplémentaire.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Xylène (CAS 1330-20-7), isomères mixtes purs : valeurs limites indicatives UE, TWA 221 mg/m³ (50 ppm) ; STEL 442 mg/m³ (100 ppm), directive 2000/39/CE. Türkiye : TWA 221 mg/m³ (50 ppm) ; STEL 442 mg/m³ (100 ppm), isomères mixtes purs ; référence réglementaire : Journal officiel du 12 août 2013, n° 28733. Contrôles techniques : assurer une bonne ventilation. Mains : gants de protection. Yeux : lunettes de sécurité. Corps : vêtements de protection adaptés. Respiration : porter un appareil de protection respiratoire. Environnement : éviter le rejet.

9. Propriétés physiques et chimiques

État : liquide ; couleur : transparente ; odeur caractéristique ; seuil olfactif et pH : aucune donnée. Taux d'évaporation relatif (acétate de butyle = 1) : aucune donnée. Fusion : sans objet ; congélation et ébullition : aucune donnée. Point éclair : 25 °C. Température d'auto-inflammation : 42 °C. Décomposition, inflammabilité, pression et densité de vapeur, densité relative, Log Pow, viscosité cinématique, propriétés explosives/oxydantes et limites d'explosivité : aucune donnée. Masse volumique : 0,85–0,95 g/cm³. Solubilité : insoluble dans l'eau. Viscosité dynamique : 80–150 mPa·s. Autres informations : aucune.

10. Stabilité et réactivité

Liquide et vapeurs inflammables. Stable dans des conditions normales. Aucune réaction dangereuse connue en conditions normales d'utilisation. Éviter les surfaces chaudes, la chaleur, les flammes et les étincelles ; éliminer les sources d'inflammation. Matières incompatibles : aucune information supplémentaire. Aucun produit de décomposition dangereux attendu dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë par inhalation (gaz) : nocif par inhalation ; ETA (SEA), gaz : 11 250 ppmV/4 h. Corrosion/irritation cutanée : provoque une irritation cutanée. Lésions oculaires graves/irritation : non classé. Sensibilisation respiratoire ou cutanée : provoque des réactions allergiques cutanées. Mutagénicité des cellules germinales, cancérogénicité, toxicité pour la reproduction, toxicité spécifique pour certains organes cibles après exposition unique ou répétée et danger par aspiration : non classés.

12. Informations écologiques

Général : toxique pour les organismes aquatiques avec des effets durables. Toxicité aquatique aiguë : non classée. Toxicité aquatique chronique : toxique avec des effets durables. Persistance/dégradabilité, bioaccumulation, mobilité dans le sol, évaluation PBT/vPvB : aucune information supplémentaire. Ozone : non classé. Effets néfastes supplémentaires : aucune information ; commentaire GWPmix : aucun effet connu.

Polycold P 500 - Composant A - FDS

Sections 13 à 16

13. Considérations relatives à l'élimination

Éliminer le contenu/réceptient conformément aux instructions de tri d'un collecteur agréé. Des gaz inflammables peuvent s'accumuler dans le réceptient.

14. Informations relatives au transport

Marchandise dangereuse selon les règles applicables. ADR/RID/ADN/IMDG/IATA : UN 1139, SOLUTION DE REVÊTEMENT (COATING SOLUTION), classe 3, groupe d'emballage III. Désignation de transport ADR/RID/ADN/IATA : UN 1139 COATING SOLUTION, 3, III, (D/E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT. IMDG : UN 1139 COATING SOLUTION, 3, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT, POLLUANT MARIN. Environnement : oui pour ADR/RID/ADN/IMDG/IATA ; polluant marin : oui (IMDG). Code de classification routier/ferroviaire/fluvial : F1. ADR : disposition spéciale 640E ; quantités limitées 5 L ; exceptées E1 ; emballage P001, IBC03, LP01, R001 ; emballage mixte MP19 ; citerne T2 ; TP1 ; code citerne LGBF ; véhicule-citerne FL ; catégorie de transport 3 ; colis V12 ; disposition de transport S2 ; numéro d'identification du danger 30 ; plaques orange 30/1139 ; code tunnel D/E. IMDG : disposition spéciale 955 ; quantité limitée 5 L ; exceptée E1 ; emballage P001, LP01 ; IBC03 ; citerne T2 ; TP1 ; EmS incendie F-E ; déversement S-E ; arrimage A ; miscibilité à l'eau dépendant de la composition. IATA : quantité exceptée E1 ; quantité limitée Y344, maximum net 10 L ; instruction emballage passagers/cargo 355, maximum net 60 L ; cargo uniquement 366, maximum net 220 L ; disposition A3 ; code ERG 3L. ADN : disposition 640E ; quantité limitée 5 L ; exceptée E1 ; équipement PP, EX, A ; ventilation VE01 ; cônes/lumières bleus : 0. RID : disposition 640E ; quantité limitée 5 L ; exceptée E1 ; emballage P001, IBC03, LP01, R001 ; emballage mixte MP19 ; citerne T2 ; TP1 ; code citerne LGBF ; catégorie 3 ; colis W12 ; express CE4 ; numéro d'identification du danger 30. Transport en vrac selon l'annexe II de MARPOL et le code IBC : sans objet.

15. Informations réglementaires

Règlements cités : règlement sur la gestion des déchets, Journal officiel du 02/04/2015, n° 29314 ; règlement sur les méthodes d'essai pour déterminer les propriétés physicochimiques, toxicologiques et écotoxicologiques, Journal officiel du 11/12/2013, n° 28848 ; règlement sur les mesures de santé et de sécurité au travail avec des produits chimiques, Journal officiel du 12 août 2013, n° 28733 ; règlement sur l'inventaire et le contrôle des produits chimiques, Journal officiel du 26/12/2008, n° 27092 ; règlement sur les restrictions et interdictions relatives aux substances et mélanges dangereux, Journal officiel du 26/12/2008, n° 27092. Le produit ne contient aucune substance contrôlée ou interdite par le règlement sur la réduction des substances appauvrissant la couche d'ozone, Journal officiel du 12/11/2008, n° 27052.

16. Autres informations

Classes : Acute Tox. 4 orale, cutanée ou par inhalation : toxicité aiguë, catégorie 4 ; Flam. Liq. 3 : liquide inflammable, catégorie 3 ; Skin Sens. 1 : sensibilisation cutanée, catégorie 1 ; Skin Irrit. 2 : irritation cutanée, catégorie 2 ; Aquatic Acute 1 / Chronic 1 : danger aigu/chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1. H226 liquide et vapeurs inflammables ; H302 nocif en cas d'ingestion ; H312 nocif par contact cutané ; H315 provoque une irritation cutanée ; H317 peut provoquer une allergie cutanée ; H332 nocif par inhalation ; H400 très toxique pour les organismes aquatiques ; H410 très toxique pour les organismes aquatiques avec des effets durables ; H411 toxique pour les organismes aquatiques avec des effets durables. Les informations reposent sur les connaissances et l'expérience disponibles à la date de préparation ; elles ne garantissent ni l'exhaustivité ni l'exactitude. Elles servent de guide pour une manipulation, une utilisation, un traitement, un stockage, un transport, une élimination et un rejet en sécurité ; elles ne constituent ni garantie ni spécification qualité. Elles concernent uniquement le mélange indiqué et peuvent ne pas s'appliquer en cas de mélange avec d'autres matériaux ou d'un autre procédé.